

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 06 FEVRIER 2023 A 20 HEURES**

L'an deux mil vingt-trois, le **LUNDI 6 Février**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER – Pierrette LEHAY – Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER - Lilian BÈGUE - Jean-François RAIMBAULT – Stéphane SABLÉ - Florence LAMBARÉ - Caroline BEAUDUCCEL – Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

Secrétaire : Julie CHARPENTIER

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 09 Janvier 2023 a été approuvé.

QUESTION 1	LAVAL AGGLOMÉRATION - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ANNÉE 2021
-------------------	---

Lors de la dernière séance du Conseil Communautaire de Laval Agglomération du 19 Décembre 2022, une présentation du rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2021 a été faite.

Ce document a été joint à la convocation transmise par mail.

Plusieurs points ont été évoqués et mis en avant. Ainsi, il a été rappelé les projets de compostage chez chaque habitant ou en points collectifs, et la distribution de composteurs par Laval Agglomération.

Dans ce rapport, il est possible de voir que les habitants trient plus leurs déchets, mais que le poids total collecté augmente lui aussi. L'enjeu à venir, au-delà du tri, est la réduction du volume des déchets.

Il a également été évoqué le projet actuellement en cours de discussion concernant la réduction du nombre de passage en porte à porte à une fois tous les 2 semaines, à partir du 01/01/2024.

Le Conseil prend acte de ce rapport, disponible sur le site de Laval Agglo. et en mairie sur simple demande.

QUESTION 2 Délib 2023-02-06	PROPOSITION DE MODIFICATION DU PLAFOND DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE EN FONCTION DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PERSONNEL)
--	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 instituant le RIFSEEP, constitué d'une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) complétée par un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir,

VU la délibération du 27 novembre 2017 instaurant le RIFSEEP notamment la partie IFSE (Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise),

VU la délibération du 14 novembre 2019, intégrant au RIFSEEP la partie CIA (Complément Indemnitaire Annuel) en remplacement de la prime de fin d'année,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous réserve d'avis favorable du CST du CDG53, lors de la séance du 7 février 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'augmenter les plafonds annuels de l'IFSE et du CIA fixés en 2017 et 2019 pour les différents cadres d'emplois,

Les plafonds **bruts** arrêtés sur les décisions de 2017 et 2019 seraient les suivants :

Cadre d'emplois - Groupe 1 et 2	Plafonds annuels fixés en 2017 et 2019		Nouveaux plafonds annuels au 01/03/2023	
	IFSE	CIA	IFSE	CIA
Attachés	5 000 €	1 200 €	10 000 €	1 200 €
Rédacteurs	/		10 000 €	1 200 €
Agents de Maîtrise	4 000 €		10 000 €	1 200 €
Adjointes	3 000 €		10 000 €	1 200 €

Explications données, le Conseil Municipal par un vote à l'unanimité :

- **VALIDE** les nouveaux plafonds d'IFSE et CIA indiqués ci-dessus à partir du **1^{er} Mars 2023**,
- **MODIFIE** ainsi les plafonds portés aux délibérations du 27 novembre 2017 et du 14 novembre 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se référant à la présente délibération.

QUESTION 3 Délib 2023-02- 07	OUVERTURE OPERATION VOIRIE 2023 ET CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET
---	---

Comme le prévoit l'article L.1612-1 du CGCT, il est possible pour le Maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1.

Aussi pour permettre le mandatement des honoraires du maître d'œuvre choisi pour la voirie 2023, il est proposé d'ouvrir un crédit de :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Opération 2036 – VOIRIE 2023

Article 2158 – Autres Installation, matériel et outillages techniques **10 000.00 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1.
- **APPROUVE** l'ouverture de l'opérations de voirie 2023 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document concernant la présente délibération.

QUESTION 4 Délib 2023-02-08	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE PROPOSITIONS DE CHOIX DES ENTREPRISES DE TRAVAUX
--	---

Monsieur le Maire réprecise le projet de restructuration de l'école travaillé avec le cabinet d'architectes CUB3 et ses associés pour la construction de la partie élémentaire, locaux des enseignants, d'entretien, techniques et l'aménagement des abords pour un coût estimatif des travaux hors honoraires et frais annexes de **1 921 000 € HT** (valeur octobre 2022 - phase DCE).

Vu la délibération n°2022-09-71 du Conseil Municipal en date du 5 Septembre 2022 validant le projet et approuvant le lancement de la consultation des entreprises,

Vu la consultation des entreprises lancée le 28 Octobre 2022 avec dépôt du dossier de consultation sur la plateforme « achatpublic.com », selon la procédure adaptée au sens du Code de la Commande Publique,

Vu la publicité faite auprès d'un Journal d'Annonces Légales parue le 7 novembre 2022,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le Cabinet d'architectes CUB3, présenté le 20 janvier 2023 aux membres en charge des opérations d'ouverture et d'analyse des offres, membres désignés par délibération du 5 septembre 2022 (n°2022-09-71) modifiée par délibération du 9 janvier 2023 (n°2022-01-05),

Considérant que tous les lots ont reçu au moins 2 candidatures, permettant la mise en concurrence, en accord avec le Code de la Commande Publique.

Considérant que la commission d'analyse a procédé à une négociation pour le lot n°1 « Gros œuvre » avec mise à jour du rapport d'analyse à la date du 3 Février 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°	Libellé	Entreprises proposées	Offre HT (en €)
1	GROS ŒUVRE	LANDRON (Forcé - 53)	442 608,05 €
2	CHARPENTE BOIS - MURS A OSSATURE BOIS - BARDAGE	DESCHAMPS (St Denis de Gastines - 53)	310 424,57 €
3	COUVERTURE ET BARDAGE ZINC	PAUMARD (Laval - 53)	123 750,00 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	RETE (La Bazouge du Désert - 35)	113 317,05 €
5	METALLERIE	C2M 53 (Andouillé - 53)	78 000,00 €
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	PELE (Ernée - 53)	84 503,30 €
7	DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS	BREL (Lécousse - 35)	72 973,84 €
8	PLAFONDS SUSPENDUS	ITA (Laval - 53)	35 648,39 €
9	REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCE	THEHARD (Vitré - 35)	74 533,71 €
10	PEINTURE - NETTOYAGE	THEHARD (Vitré - 35)	26 505,17 €
11	PLOMBERIE SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION	DESSAIGNE SCF (Changé - 53)	158 766,52 €
12	ELECTRICITE	RUAULD (Poilley - 50)	96 360,29 €
13	TERRASSEMENT - VRD - MOBILIERS EXTERIEURS	FTPB (St Pierre la Cour - 53)	195 656,00 €
14	ESPACES VERTS - JEUX	VALLOIS (Servon sur Vilaine - 35)	74 344,22 €
		Total HT (en €) du marché	1 887 391,11 €

Stéphane SABLE et Yannick BRUNEAU ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

13 POUR 2 ABSTENTIONS

- **APPROUVE** le choix des entreprises selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ces dépenses au budget,
- **AUTORISE** le Maire à engager les travaux,
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que tout acte ou document concernant ce dossier.

QUESTION 5 Délib 2023-02-09	CREDITS SCOLAIRES 2023 SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE DES ELEVES DE CE
--	---

Julie CHARPENTIER, Adjointe responsable de la commission Enfance - Affaires Scolaires rappelle les critères d'attribution des crédits scolaires.

Elle présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Ecole Publique « Les mille mots » pour une classe de découverte à destination des élèves de CE à Torcé-Viviers en Charnie en juin prochain.

Le coût du séjour est de 6 271 €. Il est rappelé que le plafond subventionnable fixé par délibération du 9 décembre 2019 est de 270 €/élève.

Aussi, il est proposé de porter ce plafond de **270 € à 285 €** par élève et une subvention à hauteur du 1/3 de celui-ci soit **95€/élève**.

L'association Pass'Sport, lors de son assemblée générale, a décidé de fixer la contribution des communes bénéficiaires des prêts de structures et d'équipements sportifs à destination des écoles publiques à hauteur de 1.50 €/élève en 2023.

Les propositions de l'ensemble des crédits pour 2023 travaillés par la commission Enfance Affaires Scolaires sont présentées à l'assemblée prenant en compte l'inflation actuelle et les conséquences de la crise sanitaire.

ANNEE CIVILE 2023	ECOLE PUBLIQUE "Les Mille Mots"		
	crédit à l'élève	nombre d'élèves	TOTAL
FOURNITURES SCOLAIRES (art 6067)	51,00 €	90	4 590,00 €
CLASSE DECOUVERTE EN JUIN 2023	1/3 de 285€ soit 95€ * nombre d'élèves participants		
SUBVENTIONS (auprès de la Coopérative Scolaire)			
- Supports pédagogiques (art 6574)	7,22 €	90	649,80 €
- Sorties (art 6574)	15,92 €	90	1 432,80 €
PISCINE à Ernée	Coût à l'unité	Nombre de séances	
Séances : deux groupes sur l'année scolaire (art 62878)	70,00 €	16	1 120,00 €
Transport car (art 624) - 16 trajets à 122€ TTC l'unité	Paiements directs auprès du transporteur		
SUBVENTION PASS SPORT ECOLE (art 6574)	1,50 €	90	135,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE à 285 €** le plafond subventionnable pour les classes de découverte,
- **APPROUVE** les montants des crédits scolaires 2023 selon le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à inscrire ces dépenses au budget ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document concernant la présente délibération.

DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Information : Julie CHARPENTIER revient sur l'accueil des enfants pendant les vacances d'été 2023, suite à la cessation du partenariat avec « Ça coule de Source ». Après rencontre avec la commune de Saint-Ouën-des-Toits, une possibilité d'accueil des enfants du Bourgneuf-la-Forêt pourrait s'envisager. Le dossier doit être travaillé, mais les membres du Conseil approuvent cette initiative.

Information : Julie CHARPENTIER informe les membres du conseil municipal de la visite à la demande de la commune, de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et de la DSDEN (Direction des Services de l'Éducation Nationale) des locaux du Pôle Enfance. Les effectifs d'enfants de moins de 6 ans augmentent et il y a lieu de solliciter un agrément pour au moins 16 enfants au lieu de 12.

Après évaluation des surfaces et principalement celle du dortoir, un agrément devrait pouvoir être délivré permettant un accueil de 16 enfants de moins de 6 ans sur les temps du mercredi après-midi et des petites vacances.

Information : La société « NW Joules » souhaite installer une borne de stockage et de recharge de véhicules électriques, en campagne route de Launay. L'autorisation de l'implantation de la borne de stockage est délivrée par la préfecture. La borne de recharge de véhicule ne sera pas faite à cet endroit.

Information : Le Maire informe l'ensemble du Conseil que le FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) a octroyé une subvention de 10 000€ à la commune pour l'éclairage du terrain.

Information : Le Maire revient sur le projet de réhabilitation des locaux de l'ex-Trésorerie. Deux assistantes maternelles souhaitent s'y installer sous forme de MAM (Maison d'Assistants Maternelles). L'ensemble du Conseil Municipal est plutôt favorable à ce projet. Il est nécessaire toutefois d'évaluer les travaux et le montant des loyers qui pourraient être demandés.

Information : Le Maire informe de la prochaine rencontre avec le CAUE le 20 février afin d'évoquer la gestion et l'entretien des espaces verts.

Information : Le Maire informe de la prochaine rencontre avec LAVAL Agglomération le 7 février, concernant les économies d'énergies sur les bâtiments communaux (en particulier la salle polyvalente).

Information : Dans le cadre de la préparation du budget 2023, il est rappelé à chaque commission de remettre ses projets et coûts.

Information : Le Maire informe le Conseil que Méduane Habitat (propriétaire de l'îlot A du lotissement de la Beulotière) va prochainement lancer l'Appel d'Offre pour la construction des 7 logements

Information : Dates des prochains Conseils Municipaux

- Lundi 6 mars
- Commission Plénière (prépa budget) : jeudi 16 mars
- Lundi 27 mars
- **Lundi 17 avril (date modifiée !)**
- Jeudi 25 mai
- Jeudi 22 juin